



Millau
VILLE DE

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....34 et 35

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL,

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/129

**Désignation des
représentants de la ville au
Comité Syndical et
l'Assemblée extra-syndicale
du syndicat mixte du Parc
Naturel Régional des
Grands Causses**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment pris en son article L.5211-7,

Vu le décret ministériel du 6 mai 1995 portant création du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses dont la Commune de Millau est adhérente et comprenant 97 communes représentant une population d'environ 65 402 habitants sur le département de l'Aveyron qui a été classé par ce décret et en a adopté la charte.

Vu le décret n°2008-359 du 16 avril 2008 portant classement du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Vu les statuts du Syndicat Mixte modifiés par arrêté 2013-234-0001 du 22 août 2013,

Vu les statuts du Syndicat Mixte modifiés par arrêté 2014-024-0004 du 24 janvier 2014,

Vu la délibération n°2020/065 du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Ville au Comité syndical et à l'Assemblée extra-syndicale du PNRGC,

Considérant que cet organisme regroupe l'ensemble des collectivités ayant approuvé la charte régissant ses règles de fonctionnement et fixant les objectifs de travail. Le Syndicat Mixte a pour objet l'administration, la gestion et l'animation du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre établi par la charte. A cet

effet, il peut procéder, en étroite collaboration avec ses partenaires et dans le respect des compétences dévolues aux collectivités locales et des compétences transférées par elles à des groupements ou des syndicats de communes ou des établissements publics de coopération préexistants, à toutes les actions nécessaires. Toutefois, les membres peuvent déléguer au Syndicat mixte du Parc, certaines de leurs compétences.

Considérant que ce dernier peut procéder notamment, aux études, aux animations, aux formations, à l'accueil du public, à la création de services administratifs techniques ou financiers, à la conclusion de conventions, au regroupement de projets, à la recherche de moyens financiers, et pour les domaines dans lesquels il a reçu délégation de compétence ou de maîtrise d'ouvrage à des travaux d'entretien d'équipement ou d'aménagement.

Considérant que conformément aux articles 6 et 7 de ses statuts, le Syndicat mixte est administré par un Comité Syndical composé de représentants de la Région Midi-Pyrénées, du Département de l'Aveyron, des communes rurales dont la population est inférieure à 2 000 habitants, des communes urbaines, d'établissements publics de coopération intercommunale.

Considérant qu'il est aussi doté d'une Assemblée extra-syndicale permettant d'associer divers partenaires socio-économiques, en plus des partenaires institutionnels, notamment pour la désignation des membres du Comité Syndical.

Considérant que les statuts prévoient que chaque commune désigne ses représentants en fonction des strates démographiques qu'elle représente, soit pour la commune de Millau :

- 4 titulaires et 4 suppléants au Comité Syndical,
- 5 titulaires et 5 suppléants à l'Assemblée extra-syndicale.

Considérant la démission de Madame la Maire au sein du Comité Syndical et de l'Assemblée extra-syndical du PNRGC,

Considérant qu'il y a lieu de la remplacer au sein de ces instances,

Considérant qu'il convient de procéder à un appel à candidature uninominal,

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide :

1. De procéder à l'appel à candidature uninominal,
2. de procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants comme membre du **Comité Syndical**, (un titulaire et un suppléant)

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **34**

Titulaire :

Thierry PEREZ-LAFONT

a obtenu 29 voix

Suppléant :

Nicolas WOHREL

a obtenu 30 voix

- de procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants comme membre de l'**Assemblée extra-syndicale**, (un titulaire et un suppléant)

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **35**

Titulaire :

Yannick DOULS
a obtenu 30 voix

Suppléant :

Nicolas WOHREL
a obtenu 31voix

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20200917-2020DL129-DE
Reçu le 25/09/2020